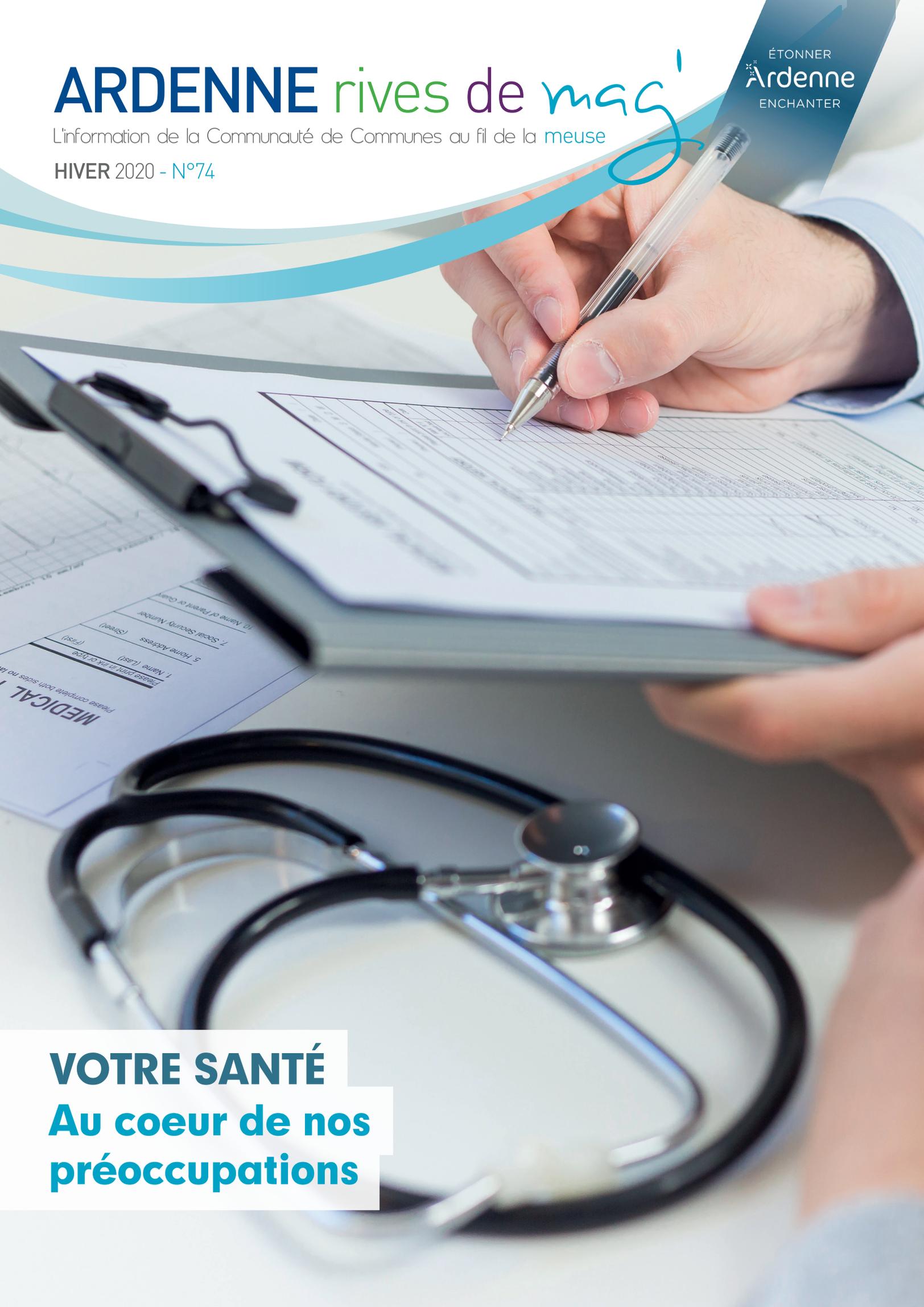


ARDENNE rives de mag'

L'information de la Communauté de Communes au fil de la meuse

HIVER 2020 - N°74

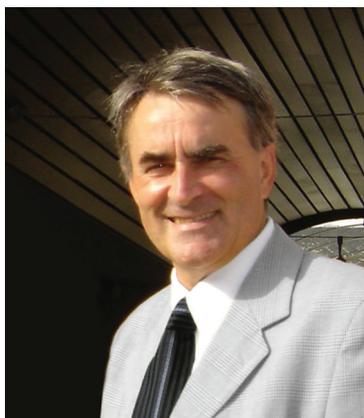
ÉTONNER
Ardenne
ENCHANTER



VOTRE SANTÉ
Au coeur de nos
préoccupations

du Président

EDITO



Mesdames, Messieurs,

Dans ce numéro d'hiver du Magazine Ardenne Rives de Mag, l'actualité est, encore une fois, très riche.

Nous vous informons sur l'OCMR (Opération Collective en Milieu Rural), un ensemble de mesures concrètes destinées à accompagner les centres-bourgs dans la revalorisation du commerce de proximité, sur le territoire de notre Communauté.

Vous pourrez, également, constater que la Santé, dont nous avons fait une de nos priorités, avance à grands pas : que ce soit avec l'installation prochaine du scanner à l'Hôpital de FUMAY ou encore les consultations de médecins spécialistes belges au Pôle Médical de GIVET qui sont, ainsi, complémentaires de celles proposées à FUMAY et qui accueillent, régulièrement, de nouvelles spécialités.

Enfin, nous avons eu le plaisir de signer, récemment, le Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 qui mobilise des financements de 2.506.000 € émanant de la CAF pour un ensemble d'actions dans les domaines de ce contrat. Nous sommes ravis de continuer ce partenariat essentiel avec la CAF pour améliorer les services qui vous sont proposés en matière d'enfance et de jeunesse sur le territoire.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Bernard DEKENS

mag

HIVER 2020



8

12



LE TRIMESTRE

- p. 4* Le recyclage des piles usagées
- p. 5* Demandez votre STOP PUB
- p. 6* L'Opération Collective en Milieu Rural
- p. 8* La signature de Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022
- p. 10* Mise en ligne d'une plateforme emploi
- p. 11* Projet MOSAN : consultations de médecins belges
- p. 12* Un nouveau scanner à l'hôpital de Fumay
- p. 13* La maison médicale de Garde à Fumay
- p. 14* Pages santé

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Bernard DEKENS

RÉDACTEUR EN CHEF
Richard SZWAJCKER

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Stéphanie YOL

MAQUETTISME - CRÉATION
Caroline PETIT

COMITÉ DE LECTURE
Bernard DEFORGE
Didier BERTOLUTTI
Jean-Bernard ROSE
Ginette DEFAUT
Richard SZWAJCKER
Stéphanie YOL

IMPRIMEUR
Graphecht

CRÉDITS PHOTO
Ardenne Rives de Meuse
Freepik

DÉPÔT LÉGAL
n°74 135/92



ARDENNE rives de mag'
est disponible sur notre site internet
www.ardennerivesdemeuse.com



Retrouvez les vidéos de
www.youtube.com



Le recyclage des piles, C'EST FACILE ET C'EST UTILE !

Chaque année, ce sont près de 33 000 tonnes de piles et accumulateurs qui sont utilisés, et cela représente 10 000 tonnes de zinc et 8 000 tonnes de fer et nickel à récupérer. Recycler les piles permet :

- d'éviter le gaspillage des ressources naturelles rares comme le fer, le zinc et le nickel.
- de revaloriser les alliages et métaux (acier, ferromanganèse) qui sont utilisés dans de nombreuses industries.
- d'éviter d'introduire dans les ordures ménagères des traces de métaux lourds contenus dans certains types de piles et batteries.
- d'éviter d'introduire et disperser dans la nature des métaux lourds se révélant très toxiques pour l'homme, l'animal ou l'environnement.

CORÉPILE, COLLECTE VOS PILES

Corépile est un éco-organisme sous Agrément d'Etat qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte des principaux fabricants ou distributeurs.

La mission première de Corépile est de développer en France métropolitaine et dans les DOM/COM, la collecte sélective et le recyclage de toutes les catégories de piles et petites batteries portables afin de contribuer à maintenir l'objectif national de taux de collecte de 45% pour atteindre 50% à l'horizon 2021.



**TROUVEZ LE POINT DE COLLECTE
LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS :**
www.jerecyclamespiles.com

QUE FAIRE DE VOS VIEILLES PILES ?

Vous pouvez les emmener directement à la déchetterie. La déchetterie de votre commune est un point de collecte, tout comme certaines entreprises ou lieux publics (mairie, administrations). **Les 4 déchetteries du territoire sont à votre disposition pour y déposer vos piles usagées. Des bornes ou conteneurs y sont disponibles.**

4 DÉCHÈTERIES À VOTRE DISPOSITION

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|--------|-------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| FERMÉE | 9h00 - 12h00 13h30 - 18h00 | FERMÉE LE MATIN 13h30 - 18h00 | FERMÉE LE MATIN 13h30 - 18h00 | FERMÉE LE MATIN 13h30 - 18h00 | 9h00 - 12h00 13h30 - 18h00 |

GIVET - Déchetterie de la Terre au Pavé
Rue de la Terre au Pavé - Tél : 03 24 41 82 46

HAYBES - Déchetterie des Dzivages
Rue des Mésanges - Tél : 03 24 41 12 02

VIREUX-MOLHAIN - Déchetterie de la Fonderie
Rue Pasteur - Tél : 03 24 41 03 97

REVIN - Déchetterie de Revin
Route départementale 988 - Tél : 03 24 41 00 97

Le dépôt devant la déchetterie est strictement interdit ! Merci de respecter les horaires d'ouverture.

Demandez votre **STOP PUB**

L'opération STOP PUB, c'est quoi ?

ICI... demandez gratuitement
votre **STOP PUB !**

L'objectif de cette opération est de **réduire la quantité de déchets papier**, notamment celle des imprimés non sollicités (prospectus, publicités, journaux gratuits) encore présents en très grande quantité dans les boîtes aux lettres des Ardennais et la plupart du temps indésirés.

En effet, un foyer français reçoit en moyenne **30 kg** de publicité par an* dans sa boîte aux lettres !

*Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, VALODEA a souhaité accompagner les Ardennais qui ne souhaitent plus recevoir ces imprimés non sollicités, soit parce qu'ils ne les lisent pas, soit parce qu'ils préfèrent les regarder de façon dématérialisée.

À ce titre, le syndicat a proposé à toutes les communes ardennaises et à ses collectivités adhérentes de leur fournir gratuitement quelques autocollants « STOP PUB » afin qu'elles les mettent **à disposition de leurs habitants à l'accueil de leur structure**.



Grâce à cet autocollant,
30 kg
de papiers
en moins
par an* dans votre
boîte aux lettres !

* Source : Ministère de la Transition
écologique et solidaire

Pensez-y... Votre publicité est aussi digitale (application, e-mail, SMS, catalogue en ligne...)

UN DOUTE, UNE QUESTION ?
Suivez le guide sur valodea.fr

VALODEA
Syndicat Mixte de Traitement
des Déchets Ardennais

Pour voir si votre commune participe à l'opération :
www.valodea.fr

Chaque commune et collectivité participante est équipée d'une affiche apposée à l'entrée de sa structure et/ou d'un présentoir perceptible à l'accueil.

L'autocollant STOP PUB, à quoi ressemble-t-il ?

VALODEA a choisi de proposer l'autocollant du Ministère de la Transition écologique et solidaire (image ci-contre). Il permet de ne plus recevoir les publicités tout en continuant de recevoir les informations des collectivités.



Consulter les publicités sans les recevoir dans sa boîte aux lettres, c'est possible !

Aujourd'hui, grâce à la dématérialisation, c'est facile de consulter autrement les publicités ! De nombreuses enseignes proposent leurs catalogues en ligne et envoient leurs offres promotionnelles par e-mail ou SMS ! **La publicité devient mobile puisque des applications spécifiques permettent également de consulter les prospectus en ligne.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service Environnement au **03 24 40 59 18** ou par mail à environnement@ardennerrivesdemeuse.com

Des autocollants STOP PUB sont disponibles gratuitement au siège de la Communauté de Communes au 29 rue Méhul à Givet

Economie - L'OPÉRATION COLLECTIVE EN MILIEU RURAL

Ces dernières années, le recul de l'activité industrielle sur le territoire de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM), a eu de lourdes conséquences sur l'offre commerciale et artisanale dans les centralités marchandes. La Communauté a donc mis en place une Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) afin de lutter contre la persistance de ce déclin.

UNE AIDE INDIVIDUELLE À L'INVESTISSEMENT



La CCARM bénéficie d'une subvention de 178 329 € du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) pour mettre en oeuvre un programme de 11 actions.

L'une des actions de l'OCMR de la CCARM prévoit l'attribution d'aides individuelles aux entreprises commerciales, artisanales et de services dans l'un des périmètre de centralité des communes de Fumay, Givet, Revin, Vireux-Molhain et Vireux-Wallerand.

Ces entreprises peuvent prétendre à une subvention maximum de 22 500 €, notamment pour la rénovation intérieure et/ou extérieure d'un point de vente ou encore pour l'achat de matériels de production.

Pour les entreprises commerciales, artisanales et de services se trouvant en dehors de ces périmètres, un autre dispositif communautaire, l'Aide à l'Investissement des Entreprises Commerciales (AIEC) peut être mobilisé.

LE DIAGNOSTIC DU POINT DE VENTE CCI MAP

La CCARM s'est associée à la chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Ardennes pour mettre en place sur son territoire l'opération « Diagnostic du point de vente CCI MAP ».

QUI EST CONCERNÉ ?

Le MAP ou Méthode d'Amélioration de la Performance, est dédié aux entreprises commerciales, artisanales et de services, immatriculées au Répertoire du Commerce et des Sociétés. Elles doivent être situées dans l'un des périmètres de centralité de Fumay, Givet, Revin, Vireux-Molhain et Vireux-Wallerand et justifier d'au moins 3 ans d'activité tout en répondant aux conditions d'éligibilité de l'OCMR de la CCARM.

QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

Le diagnostic du point de vente CCI MAP a pour but de faire un état des lieux complet de l'entreprise diagnostiquée, de dresser un bilan de ses points forts et ses points faibles, et de lui proposer des préconisations afin qu'elle puisse améliorer ses performances commerciales et de gestion.

La CCARM et la CCI des Ardennes ont comme projet d'élaborer 30 diagnostics, dont le coût unitaire est de 300 € hors taxe (HT). Toutefois, seule une participation d'un montant de 90 € HT est demandée aux entreprises commerciales, artisanales et de services éligibles à l'opération.

ÊTRE VISIBLE SUR INTERNET

Pour une activité commerciale, artisanale ou encore de services, il est devenu indispensable d'être visible sur internet avec l'essor du numérique ces dernières années. De nos jours, plus de 80% des consommateurs consultent en ligne afin de bénéficier du meilleur niveau d'information possible. C'est pour cela que les commerçants doivent incorporer cette évolution dans leur processus de commercialisation, spécifiquement en renforçant leur visibilité et en communiquant davantage avec leurs clients sur internet.

C'est pourquoi la CCARM s'est associée, là aussi, à la CCI des Ardennes.

QUEL EN EST LE BUT ?

Cette collaboration va permettre de proposer des audits de site internet, qui vérifieront un ensemble de critères relatifs aux thèmes de la valorisation de l'offre, de la relation client, de l'ergonomie et du graphisme, du référencement naturel, des médias sociaux et de l'e-réputation. Des ateliers individualisés seront aussi mis en place afin de sensibiliser et aider à la création d'outils numériques, permettant d'optimiser sa visibilité sur internet.

La CCARM et la CCI ont prévu la réalisation de 30 audits de sites internet et/ou d'ateliers numériques individualisés, dont le coût unitaire est de 300€ hors taxe (HT). La participation demandée aux entreprises commerciales, artisanales et de services éligibles à l'opération, s'élèvera seulement à 90,00€ HT.

LES DISPOSITIFS BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE ET PEPISHOP

Une des actions phares de l'OCMR a pour ambition d'accueillir des événements éphémères (boutiques/animations...), offrant une dynamique et un renouveau commercial dans des locaux vacants, situés à des emplacements stratégiques. Cette action s'adresse plus particulièrement à des entreprises déjà installées, souhaitant lancer de nouveaux produits et s'ouvrir à de nouveaux marchés.

Les premières boutiques éphémères issues de cette action de l'OCMR de la CCARM ont été inaugurées le 15 juin 2019 par la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse et la Ville de Givet :

- Cuir Lunaire & Frountz Attitude,
- Les découvertes gourmandes by Ingrid B.,
- Natur'Ailes



Les boutiques éphémères (activités commerciales/animations) sont mises en place pour une période de 6 mois maximum. Elles doivent impérativement être situées dans les périmètres de centralité des communes de Fumay, Givet, Revin, Vireux-Molhain et Vireux-Wallerand.

PEPISHOP, UN DISPOSITIF COMPLÉMENTAIRE

PEPISHOP a pour but de déployer, dans les périmètres de centralité cités précédemment, un concept de pépinière d'entreprises au sein de locaux commerciaux vacants. Le porteur d'un projet de création ou de reprise d'une entreprise commerciale et/ou artisanale pourra alors bénéficier d'un loyer progressif sur 24 mois, et ce, pour lui permettre de tester son activité avant de la pérenniser. Les enseignes Les Découvertes Gourmande by Ingrid B et Natur'Ailes ont décidé de maintenir leur activité dans le cadre du dispositif PEPISHOP. N'hésitez donc pas à venir les (re)découvrir !

L'OCMR constitue donc une véritable opportunité pour les services, l'artisanat et le commerce dans les périmètres de centralité des communes de Givet, Vireux-Molhain, Vireux-Wallerand, Fumay, et Revin, avec un impact économique significatif et positif sur l'ensemble du territoire communautaire.

Signature du **CONTRAT** **ENFANCE JEUNESSE 2019-2022**

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) du territoire Ardenne Rives de Meuse a été renouvelé le mardi 14 janvier 2020, pour une période 2019-2022, lors de sa signature au Siège de la Communauté de Communes à Givet.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement passé entre une Caisse d'Allocations Familiales et une collectivité territoriale. Ce CEJ du territoire comprend 6 signataires qui restent indépendants concernant le montage des dossiers et la partie financement, avec l'élaboration d'une convention unique pour toutes les parties, complétée des annexes propres à chacun des signataires, à savoir : la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, la commune de FUMAY, la commune de GIVET, la commune de REVIN, et le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire « Terre Querelle ».



Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus. Ce contrat s'appuie sur des diagnostics partagés avec les collectivités locales et les associations, articulés avec les autres dispositifs locaux. Le contrat est signé pour une durée de quatre ans, renouvelable par reconduction expresse. Les deux objectifs principaux sous-tendent le dispositif enfance et jeunesse :

- **Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :** un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants, un encadrement de qualité par des adultes professionnels ou bénévoles accompagnant l'enfant et le jeune dans ses projets, une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes, une contribution à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et de la responsabilisation pour les plus grands.

- **Accompagner les collectivités territoriales dans la définition de leur politique éducative.**

LE FINANCEMENT

La CAF verse une Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) qui finance essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action : création de places, heures - journées/enfants, poste équivalent temps plein, etc... Le taux de cofinancement est de 55% du reste à charge plafonné. La PSEJ est calculée uniquement sur la base des dépenses nouvelles nettes de la collectivité sur l'année concernée, celles-ci résultant d'un prix de revient plafonné, selon le mode d'accueil, duquel sont déduites les participations des familles, des prestations de services et des subventions diverses. Elle est attribuée globalement et annuellement.

Le Contrat Enfance Jeunesse n'intervient pas sur le temps scolaire. Il donne la priorité à la fonction d'accueil. Les financements consentis par la CAF, correspondant aux actions spécifiques à cette fonction, doivent représenter au minimum 85 % du montant de la prestation. Un maximum de 15 % peut être affecté à la fonction de pilotage.

LA CAF, UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE



Dans le cadre de leur action sociale, les CAF financent des équipements et services pour faciliter la vie quotidienne des familles. Pour les 4 années du précédent contrat, la CAF a versé 2 035 000,00 € aux différents partenaires du CEJ du territoire Ardenne Rives de Meuse. Pour le CEJ 2019-2022, **24 actions sont inscrites avec un financement à hauteur de 2 506 000 € dont 1 800 000€ pour les actions de la Communauté répartis à travers les Sites Multi-Accueil, le RAM et le poste de coordinateur petite enfance.**

Ce soutien ne se limite pas uniquement à la partie financière. C'est également, un partenaire essentiel dans la réflexion et le suivi de l'élaboration des projets. La CAF propose une expertise des territoires et un regard professionnel sur le développement social local. Elle met à disposition une équipe de professionnels pour accompagner et soutenir les porteurs de projets. Elle fournit des données sociodémographiques communales permettant de mieux cerner les besoins d'équipements sociaux.

BILAN DES PROJETS

L'objectif principal des précédents CEJ de la Communauté reposait sur la création d'établissements d'accueil de jeunes enfants, afin d'améliorer le service rendu aux familles, en matière d'accueil de la petite enfance. Au terme du CEJ 2015-2018, le territoire dispose d'un véritable dispositif petite enfance de proximité, qui se révèle un outil d'attractivité de territoire. En effet, bien que sa vocation première soit de répondre aux besoins et aux attentes des familles, il génère, également, des emplois de proximité, non délocalisables.

Réparti comme prévu dans les 4 Sites Multi Accueil (SMA) implantés à GIVET, à VIREUX-WALLERAND, à FUMAY et à REVIN, ainsi que dans le Relais Assistantes Maternelles composé de deux antennes à REVIN et à VIREUX-WALLERAND, le service petite enfance totalise 52 agents permanents et fait appel à une vingtaine d'agents de remplacement.

La signature du CEJ a permis non seulement de bénéficier de subventions indispensables au développement du fonctionnement des structures pour proposer une offre de garde répondant aux besoins des familles, mais aussi de mailler l'ensemble des actions nouvelles sur un territoire intercommunal peu couvert auparavant. Au lendemain de cet ambitieux schéma de développement, les objectifs fixés par la Communauté ont été atteints grâce à l'engagement d'une politique petite enfance menée depuis 2008 et à l'action partenariale de la CAF.

LES OBJECTIFS DU CEJ

Contribuant tout autant à la revitalisation démographique dans un territoire fragile et à la promotion de la qualité du cadre de vie, le dispositif, ainsi déployé, a vocation à répondre aux besoins parentaux et aux enfants dans la vie professionnelle et la vie familiale, puis d'atténuer les inégalités de l'offre de garde, en harmonisant le service d'accueil collectif reposant sur le principe d'égalité (application de la PSU, accès à tous les enfants sans condition de la situation familiale), et enfin, de répondre aux besoins d'identification et de reconnaissance des assistantes maternelles.

Pour pérenniser et améliorer le service, les objectifs futurs se définissent par des actions :

- **d'optimisation des structures d'accueil et du RAM,**
- **de valorisation du métier des assistantes maternelles,**
- **de soutien éducatif en direction des familles et de soutien technique aux parents dans leur fonction employeur,**
- **de renforcement dans les pratiques professionnelles du personnel petite enfance et des assistantes maternelles.**

Une plateforme numérique pour **FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI**

Dans le cadre de la stratégie économique communautaire et de la compétence en faveur du retour à l'emploi, une réflexion a été lancée sur des actions destinées à fluidifier le marché de l'emploi et rapprocher efficacement l'offre et la demande. Partant du constat simple de la difficulté des entreprises à recruter sur notre territoire, la Communauté a souhaité créer un outil efficace et simple pour répondre à cette difficulté.

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI

La nouvelle plateforme numérique a été lancée officiellement le 17 janvier 2020, lors de la traditionnelle Cérémonie des vœux du Président de la Communauté de Communes.

Cette plateforme accompagne au mieux les personnes en situation de recherche d'un emploi sur le territoire de la Pointe, et agit en complément des offres déjà existantes proposées par Pôle Emploi, la Mission Locale et les Référents de parcours PLIE (Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi).

La plateforme répond aux principaux enjeux de l'emploi local en mettant à disposition :

- Un accès à toutes les offres d'emploi du territoire : CDI, CDD, Job étudiant, stage alternance, emploi saisonnier, interim, etc. Cette plateforme couvre 95 % de l'emploi sur Internet (pole-emploi.fr, monster.fr, etc.).
- Un service de recrutement pour les entreprises locales qui diffusent leurs annonces en toute simplicité et ont accès à une CVthèque mise à jour régulièrement.
- Un espace de communication permettant de mutualiser les actions des partenaires et de les rendre visibles localement (depuis la plateforme ou sur les réseaux sociaux).
- Un baromètre emploi dynamique : un accès en temps réel aux données du territoire liées à l'emploi.



UN OUTIL TRÈS FONCTIONNEL

Diverses fonctionnalités ont été développées autour de 3 espaces répondant aux besoins de la collectivité, du recruteur et du candidat :

- Espace collectivité : communication, statistiques d'usage, modération, communauté économique, observation dynamique de l'emploi.
- Espace recruteur : dépôt d'annonces, sessions de recrutement, CVthèque, gestion des recrutements, communauté économique, observation dynamique de l'emploi.
- Espace candidat : recherche d'offres, alerte e-mail, création et gestion de CV, CV Catcher, observation dynamique de l'emploi.

Cette Plateforme Emploi est un outil numérique de proximité clair, accessible, quelles que soient les connaissances en informatique. Elle doit permettre de faciliter l'accès à l'emploi pour les demandeurs et, ainsi, participer à la baisse du chômage sur notre territoire.

Vous pouvez déjà utiliser cette plateforme en vous connectant sur le site : emploi.ccarm.fr

Projet MOSAN : consultations de médecins belges **AU PÔLE MÉDICAL DE LA POINTE**

La Ville de Givet, l'Association de patients l'ASMUP 08, le CHU UCL Namur, le GEIE OEST, l'ASBL COTRANS et en collaboration avec la CCARM, ont mis en place le projet MOSAN, qui constitue une première dans l'espace frontalier franco-belge et dans l'Union Européenne.

Ce projet a pour but de proposer une offre de soins spécialisés dans le canton de Givet et par la suite, d'améliorer l'accès aux soins des patients et permettre d'avoir une mobilité facilitante pour les personnes.

Depuis 2008, la ZOAST Ardennes (Zone Organisée d'Accès Aux Soins Transfrontaliers), permet aux patients du territoire frontalier de consulter un médecin spécialiste et de recevoir des soins hospitaliers à Dinant et à Mont-Godinne. Et depuis un an, des médecins spécialistes du CHU UCL Namur consultent au Pôle médical de la pointe à Givet et cela, grâce au projet Interreg V FWVL MOSAN, qui lui, a été validé fin juin 2018.



Pour atteindre cet objectif, il était indispensable de :

- Convaincre les médecins spécialistes belges de consulter à Givet sachant que les médecins de Mont-Godinne sont salariés.
- Proposer un mode de tarification aux patients, aux professionnels de santé et aux institutions de soins qui ne pénalisent aucune partie concernée, qui respectent les règles mise en place dans le cadre des dispositifs développées entre les deux versants frontaliers en matière de coopération sanitaire transfrontalière.
- Simplifier autant que possible les formalités administratives et financières en matière d'accès aux soins transfrontaliers en appliquant les mécanismes mis en œuvre entre les versants frontaliers concernés dans l'Union Européenne et tout spécialement entre la France et la Belgique.

Les professionnels de santé ont eu recours au soutien apporté par l'Ordre National Belge et l'Ordre National Français afin d'obtenir leur inscription à l'Ordre des Médecins des Ardennes.

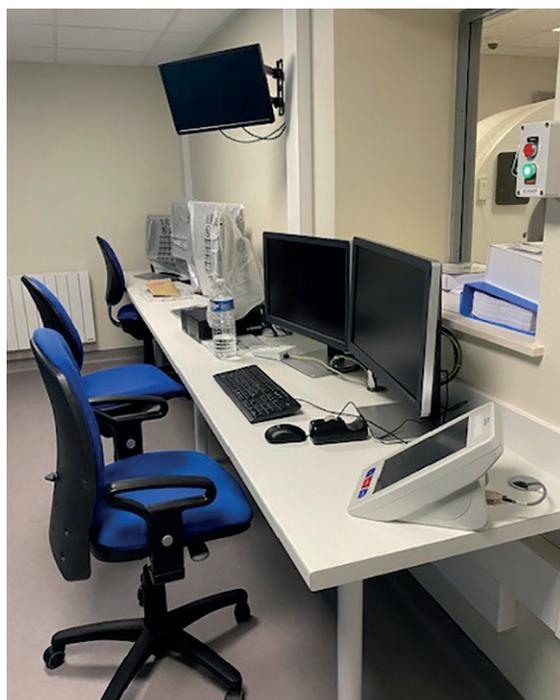
Neuf médecins spécialistes pratiquant à Dinant et/ou Mont-Godinne sont dorénavant inscrits à l'Ordre des Médecins des Ardennes et 4 autres devraient obtenir leur inscription d'ici peu.

Un an et demi après la mise en place du projet MOSAN, le projet connaît un essor positif.

200 patients ont déjà bénéficié de ces nouvelles consultations et bénéficient d'un remboursement de leurs soins comme s'ils étaient soignés à l'hôpital de Dinant ou de Mont-Godinne (cf voir le planning des consultation avancées en p.14).

L'Hôpital de Fumay **EQUIPÉ D'UN NOUVEAU SCANNER**

L'Hôpital va être équipé d'un nouveau scanner qui permettra d'étendre l'offre de soins proposée aux patients. Les travaux ont démarré au sein des locaux de l'Hôpital de Fumay, en octobre dernier, afin d'accueillir ce nouvel équipement.



UNE ARRIVÉE TRÈS ATTENDUE

Ce nouveau scanner permettra de réaliser des diagnostics précis et renforcer la proximité des soins en évitant les déplacements hors du territoire Ardenne Rives de Meuse pour ce type d'examen. Du personnel formé et des médecins spécialistes feront vivre, au quotidien, ce nouvel équipement.

En plus de la salle accueillant le scanner, un espace d'observation, une salle d'attente et un vestiaire sont prévus. L'installation du scanner est une excellente nouvelle pour la revalorisation de l'Hôpital de Fumay démarrée depuis quelques années déjà. **Le scanner devrait être opérationnel le 3 mars prochain.**

BIENTÔT UN CENTRE DE SOINS NON PROGRAMMÉS

Avec l'ouverture prochaine d'un Centre de Soins Non Programmés (CSNP), des soins intermédiaires viendront compléter la médecine de ville au sein des locaux de l'Hôpital de Fumay sur des plages horaires étendues.

L'Hôpital de Fumay retrouve, ainsi, une place de premier ordre en tant qu'établissement de santé sur le territoire communautaire, ce qui constitue un argument de poids dans le choix d'installation de nouveaux médecins sur le territoire.

La continuité des soins **GRÂCE À LA MAISON MÉDICALE DE GARDE**

Les Maisons Médicales de Garde ou MMG sont des dispositifs d'offre de soins ambulatoires dont la mission première est d'assurer la continuité des soins en organisant une structure de garde par les médecins de ville, en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.



Opérationnelle depuis 1997, la Maison Médicale de Garde de Fumay est installée à proximité de l'accueil administratif de l'Hôpital de Fumay, et est ouverte à toute la population. Les consultations se font sans rendez-vous et pendant les horaires de fermeture des cabinets médicaux.

Il est nécessaire avant tout déplacement de contacter l'agent d'accueil de la Maison Médicale de Garde au **03 24 36 26 00**.

Des soins médicaux y sont dispensés sur place par des médecins généralistes qui assurent un service médical 365 jours/365 :

- Du lundi au vendredi inclus : de 20h00 à 24h00
- Le samedi : de 12h00 à 24h00
- Le dimanche et jours fériés : de 8h00 à 24h00

En période de « nuit profonde », de 0h00 à 8h00 ou en cas d'urgence (nécessitant des soins immédiats ou du moins rapides - délai inférieur à 2-3h-), contactez le 15

Nous vous rappelons que l'Hôpital de Fumay n'est pas équipé d'un service d'urgence mais d'une antenne SMUR (Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation). L'équipe du SMUR intervient à la demande du SAMU.



Planning des **CONSULTATIONS AVANCÉES DE SPÉCIALISTES**

CENTRE HOSPITALIER DE FUMAY - RDV AU 03 24 36 26 05

En cas d'urgence, ne vous rendez pas directement à l'hôpital, faites au préalable le 15

| | | | |
|-------------------------------|---------------------------------|--|---------------------|
| ALCOOLOGIE | Dr BOURIN - CSAPA 08 | Lundi, tous les 15 jours | Matin et après-midi |
| CARDIOLOGIE | Dr MAROUN | Mercredi | Matin |
| CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE | Dr KAYENGA | Lundi, semaines impaires | Après-midi |
| ECHOGRAPHIE | Médecin radiologue | Mercredi et vendredi | Matin |
| EDUCATEUR TOXICOMANIE | CSAPA 08 | Mardi | Matin et après-midi |
| MAMMOGRAPHIE | Dr GANEVA Dr TOMEBA YOUNDJEU | Lundi, mardi et jeudi | Matin et après-midi |
| NÉPHROLOGIE | Dr DION | Mardi, semaines impaires | Matin |
| PNEUMOLOGIE | DR CHOUABE | Lundi, tous les 15 jours semaines paires | Après-midi |
| PNEUMOLOGIE | Dr BUSSY | Mardi, tous les 15 jours semaines impaires | Après-midi |
| PSYCHOLOGUE | LE LIEN | Mardi et vendredi | Matin |
| RHUMATOLOGIE | Dr DUHAMEL | Jeudi | Après-midi |
| SAGES-FEMMES | Consultations sur RDV | Jeudi et Vendredi | Matin et après-midi |
| UROLOGIE | Dr NICOLACOPOULOS | Le 2 ^{ème} mercredi du mois | Matin |

PÔLE MÉDICAL DE GIVET - RDV AU +32(0)82 21 23 65

| | | | |
|--|----------------|---|------------|
| CHIRURGIE CARDIO-VASCULAIRE ET THORACIQUE | Dr EUCHER | Mercredi, une semaine sur deux | 14h -17h |
| CHIRURGIE CARDIO-VASCULAIRE ET THORACIQUE | Dr RONDELET | Mercredi, une semaine sur deux | 14h -17h |
| CHIRURGIE GÉNÉRALE ET BARIATRIQUE | Dr MAGEMA | 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi de chaque mois | 14h -16h40 |
| CHIRURGIE PLASTIQUE | Dr GOOSSENS | Premier et troisième jeudis du mois | 14h - 17h |
| MÉDECINE INTERNE - NÉPHROLOGIE | Dr VAN ENDE | Troisième mardi du mois | 9h -17h |
| RADIOTHÉRAPIE - ONCOLOGIE | Dr REMOUCHAMPS | Vendredi, une semaine sur deux | 9h -13h |
| UROLOGIE | Dr DI GREGORIO | Vendredi, une semaine sur deux | 9h -17h |

La prise en charge est réalisée par **des médecins du CHU UCL Namur (Belgique)** agréés par le Conseil de l'Ordre des médecins français dans le cadre de la « Zone Organisée d'Accès Aux Soins Transfrontaliers » (ZOAST). Tout patient français qui consulte un médecin belge, dans ce cadre, bénéficie des mêmes facilités administratives.

Mise à jour février 2020

Santé NUMÉROS UTILES

Pour toute urgence : composez le 15

HÔPITAUX

CENTRE HOSPITALIER DE FUMAY

Place du Baty, 08170 FUMAY Tél : 03 24 36 26 00

Sécretariat radiologie/échographie Tél : 03 24 36 26 00

CHU DINANT MONT-GODINNE

Dinant : Rue Saint Jacques, 501 - 5500 DINANT (Belgique) Tél : 00 32 82 21 24 11

Mont-Godinne : Avenue G.Thérasse, 1 - 5530 YVOIR Tél : 0032 81 42 21 11

CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

45 avenue de Manchester - 08011 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Tél Standard : 03 24 58 70 70

RADIOLOGIE

CABINET DE RADIOLOGIE

Esplanade Sourdille, 08600 GIVET

Tél : 03 24 41 47 98

NOUVEAU : CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIE

Dr DELLA-SIEGA, +0032.83.61.20.22

LABORATOIRE

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES BIO ARD' AISNE

Esplanade Aimé et Jules Rivir, 08600 GIVET

Tél : 03 24 42 03 12

PHARMACIES

CANTON DE GIVET

Pharmacie RENARD - 37 Avenue Roger Posty, 08320 VIREUX-MOLHAIN Tél : 03.24.41.61.40

Pharmacie Saint Georges - 12 Place de l'église, 08320 VIREUX-WALLERAND Tél 03.24.41.60.31

Pharmacie de la Marine - 17 Place Méhul, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.05.69

Pharmacie DECLEF Luc & MONETA Thierry - 13 Place de la République, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.04.27

Pharmacie de l'Europe - 9 route de Beauraing, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.10.51

CANTON DE REVIN

Pharmacie La Jolie Rose - 1 Rue du rivage, 08170 HAYBES Tél : 03.24.41.11.56

Pharmacie ROUSSELLE - 87 Rue du Général de Gaulle, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.10.02

Pharmacie BARRAS-COMANDINI - 11 Place Aristide Briand, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.10.41

Pharmacie du Centre - 98 Rue Victor Hugo, 08500 REVIN Tél : 03.24.40.10.77

Pharmacie de la Bouverie - 16 Avenue Jean Baptiste Clément, 08500 REVIN Tél : 03.24.40.11.14

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le n°audiotel Résogarde au 3237 accessible 24h/24h - 0,34€ TTC/par min

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

CANTON DE GIVET

Dr DUBOIS - Dr GARAND - Cabinet Médical, 10 rue de la Gare, 08320 VIREUX-MOLHAIN Tél : 03.24.41.53.73

Dr DELATTRE - Dr EL-MELALI - Dr MATYJASIK - Dr LAGNIER : Pôle Médical de la Pointe, 08600 GIVET Tél : 03.24.42.01.56

Dr DELIENCOURT Philippe 28 rue Oger, 08600 GIVET Tél : 03.24.33.51.00

Dr OWINO Byron - Cabinet Médical, 1 Place des Tries, 08320 VIREUX-WALLERAND Tél : 07 70 01 00 79

CANTON DE REVIN

Dr GOFFE DUPRIEZ Véronique 43 rue du Rivage, 08170 HAYBES Tél : 03.24.42.06.77

Dr DEBAISIEUX Hervé 14 avenue de l'Europe, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.00.48

Dr HENNEQUIN Pascal 3 avenue Jean-Baptiste Clément, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.10.53

Dr SACREZ Marc 35 quai Port au Blé, 08170 FUMAY Tél : 03.24.41.13.14

Dr VAN DEN BERGH Michel 6, rue du Colonel Vaulet, 08500 REVIN Tél : 03 24 40 21 72

Dr DANZI Emilio 4bis, avenue du Général de Gaulle, 08500 REVIN Tél : 03.24.40.12.07

Dr GENA Guy 6, rue du Colonel Vaulet, 08500 REVIN Tél : 03 24 42 71 16

SAGES-FEMMES

Mme Caroline BATTLE, 4b rue du Général de Gaulle 08500 REVIN Tél : 06 78 46 13 69

Mme Élise MICHEL, 12 rue Oger, 08600 GIVET Tél : 09 73 03 07 30

Mme Carole SULIS,

Maison des Solidarités de REVIN, 330 Allée du 8 mai 45 Tél : 03 24 40 12 13

Maison des Solidarités de GIVET, rue Thiers Tél : 03 24 42 73 73

PÔLE MÉDICAL DE LA POINTE,

12 Esplanade Jacques Sourdille, 08600 GIVET

Tél : 03 24 42 01 56 Médecins Généralistes,

Kinesithérapeutes, Orthophoniste, Cabinets dentaires,

Psychologue, Infirmières

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Tél : 36 46 (0,06€/min + prix d'un appel local)

Mise à jour février 2020

CIRCUIT 2020



Samedi

11 AVRIL 2020
GIVET - HARGNIES

2^{ÈME} Étape - Ardenne Rives de Meuse

23 ÉQUIPES
16 NATIONS

GIVET
Départ 12h00
Place de la République

HARGNIES
Arrivée 16h00
Place de Launet

Retrouvez l'intégralité du circuit sur www.circuitdesardennes.fr